

# AU SERVICE DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

# Qui sommes-nous?

Créée en 2004 par la volonté des professionnels et sous l'égide du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, l'Interprofession nationale France Bois Forêt (FBF) regroupe 21 organisations professionnelles représentatives de la filière forêt-bois: propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés, experts forestiers de France, entrepreneurs de travaux forestiers, pépiniéristes, grainiers et reboiseurs, professionnels de la première transformation et une partie de la seconde transformation du bois: scierie, rabotage, parquets massifs, palettes, cagettes, caisseries et granulés en bois.

# SIX MEMBRES PARTENAIRES:

- France Bois Régions (FBR) qui regroupe les 22 interprofessions régionales,
- le Centre national de la propriété forestière (CNPF),
- l'Association des sociétés et groupements fonciers et forestiers (Asffor),
- le Comité interprofessionnel du bois-énergie (Cibe).
- l'Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA),
- et, depuis peu, l'association PEFC.



# La lettre B

La lettre B, nouvelle formule, vous informe chaque saison des actions financées par la Contribution Volontaire Obligatoire (CVO). Cette revue destinée aux contributeurs de la CVO est devenue, depuis le printemps 2016, le magazine d'information de l'Interprofession nationale reconnue par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

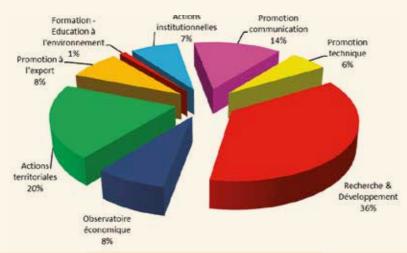
Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le numéro d'automne.

Classement mécanique du peuplier, contribution de la filière forêt-bois à la lutte contre le changement climatique, 100 constructions publiques en bois local et programmes en régions... les sujets sont nombreux.

# Que faisons-nous?

Grâce à la Contribution Volontaire Obligatoire (CVO), France Bois Forêt cofinance, aux côtés des professionnels de la filière, des actions collectives de communication, de promotion et de valorisation de la forêt française ainsi que des multiples usages du matériau bois. Elle soutient des programmes de recherche et de développement, d'éducation à l'environnement, de mise à disposition de données statistiques. Elle encourage l'innovation et l'exportation sur les marchés mondiaux des produits transformés en France.

# RÉPARTITION DU BUDGET PROGRAMMES DE FRANCE BOIS FORÊT EN 2016 sur une base de contribution de 7 M€ (collecte au 31/03/2016)



# Observatoire économique

Chaque trimestre sur le site Internet de l'Observatoire et celui de France Bois Forêt, est diffusé un baromètre de conjoncture réalisé auprès de 600 entreprises de la filière et chaque année en juin, France Bois Forêt rassemble et publie un rapport complet des données statistiques recueillies auprès de ses membres durant l'année, téléchargeable sur le site de FBF. Ces informations constituent le reflet d'un secteur économique important et celui d'une filière d'avenir.

La filière dans son ensemble : France Bois Forêt, France Bois Industries Entreprises, a également signé un accord historique public-privé avec la première Veille économique mutualisée (VEM), en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF), le ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique (MEIN), le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM), le ministère du Logement et de l'Habitat durable (MLHD) et avec la participation financière du Codifab (taxe affectée) et de France Bois Forêt (CVO).

On notera aussi la collaboration de la Société Forestière de la Caisse des dépôts (CDC) qui, en tant qu'expert, contribue à consolider certaines données pour une meilleure connaissance de la filière et des marchés.

# Comment nous joindre?

FRANCE BOIS FORÊT CAP 120 • 120, avenue Ledru-Rollin • 75011 Paris

Service gestion CVO • CS 20011 59895 Lille Cedex 9 • 03 28 38 52 43 franceboisforet.fr 15-18 NOVEMBRE 2016

**EUREXPO LYON, FRANCE** 

**NOUVELLES DATES** 

LE SALON DES ÉQUIPEMENTS ET DES TECHNIQUES DE LA TRANSFORMATION DU BOIS ET DU BOIS MATÉRIAU



# 300 EXPOSANTS: UNE OFFRE UNIQUE DE SOLUTIONS!



Exploitation forestière / Bois énergie



Machines et équipements pour la I<sup>ere</sup> transformation



Machines et équipements pour la 2<sup>nde</sup> transformation



Fournitures pour l'industrie du meuble et l'agencement



Matériaux bois

**DEMANDEZ VOTRE BADGE SUR** WWW.EUROBOIS.NET AVEC LE CODE SMFBF

HOTLINE VISITEURS: +33 (0)4 78 176 216 hotlinevisiteurs@gl-events.com

SUIVEZ-NOUS





Espace mis à disposition gracieusement dans le cadre du partenariat avec France Bois Forêt



























Notre lettre d'information est également adressée par message électronique auprès de 22 000 destinataires et téléchargeable sur notre site Internet.



#### RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

- 6 Assurer l'avenir du peuplier
- 9 Un plan pour valoriser les feuillus

#### **GESTION FORESTIÈRE**

11 Climat : le rôle de la forêt

#### DE L'AMONT A L'AVAL

14 Construire en bois local

# **EN RÉGION**

- 18 Prix national de la construction bois : à l'heure de la maturité
- 22 Bois des Alpes ou l'ascension d'une démarche...
- 25 Un mois dédié au bois

#### **FAIRE SAVOIR**

- 27 Un contrat de filière pour l'Île-de-France
- 28 Trophées Lanly: les lauréats 2016

# PRESCRIRE LE BOIS FRANÇAIS

- 30 Des logements passifs en bois local
- 32 Avoir tous les leviers en main

### **ÉCONOMIE**

34 Les propriétaires privés à la loupe

#### JURIDIQUE

36 Produits biosourcés : le bois dans la norme

#### **NOUVEAUX PROGRAMMES**

39 Mobiliser les forestiers privés • Transformer plus de gros bois

### **FORMATION**

40 Un pôle dédié au bois-construction

#### TRIBUNE

42 Du bois certifié pour plus de traçabilité

#### MISE EN VALEUR DES ACTIONS

44 « Plus d'arbres, plus de vie! » : record battu en 2016

# TYPOLOGIE DES CONTRIBUTEURS

- 45 Contribution Volontaire Obligatoire : palmarès et enseignements
- 46 Le courrier des contributeurs









Éditeur: France Bois Forêt - 120 avenue Ledru-Rollin - 75011 Paris - franceboisforet.fr - Service gestion CVO: 03 28 38 52 43 - Directeur de la publication: Cyril Le Picard - Ont contribué à ce numéro: Michèle Fillon, Jean-Emmanuel Hermès, Arnaud Hétroit, Jean Loeper et Éric Toppan - Réalisation: Éditions des Halles - Rédaction: Frédérique Imbs - Maquette: Daphné Saint-Esprit - Secrétariat de rédaction: Didier Chatelain - Administration: 2 rue du Roule - 75001 Paris - Tél.: 01 42 21 89 78 - Fax: 01 42 21 88 44 - d.chatelain@la-lettre-b.com - Photogravure et impression: Aubin Imprimeur - Chemin des Deux-Croix - CS70005 - 86240 Ligugé - Aubin Imprimeur participe à la préservation de l'environnement et a reçu le label Imprim'Vert. - La lettre B est imprimée sur papier PEFC - Tirage: 13 500 exemplaires - N° ISSN: 2267-4632 - Routage: Info Routage - 37 rue Gilles-de-Roberval - ZI Nord Verte - BP 1561 - 87021 Limoges Cedex 9 - Dépôt légal: 4e trimestre 2016 - Crédit photo couverture: Pascal Léopold

Réf. FBF : 13RD241, 13IR289, 13RD317 et 14RD469 Budget cumulé FBF : 387k€

# Assurer l'avenir du peuplier



▲ Les nouveaux terrains de tennis de Grenoble (38), réalisés par le cabinet R2K Architectes, font la part belle au peuplier.

En France, le peuplier est la deuxième essence feuillue récoltée après le chêne. Pourtant, ce bois est menacé de pénurie. C'est pourquoi les professionnels de la filière se mobilisent, avec l'aide de France Bois Forêt, pour garantir la ressource.

Matière première renouvelable, le peuplier est un arbre à croissance rapide, fournissant une ressource bois rapidement mobilisable. Par leur système racinaire, les peupliers ont par ailleurs prouvé leurs capacités à lutter contre les pollutions diffuses des sols. Implantée au cœur du milieu rural, la filière populicole transforme

le bois près du lieu de production de la matière première, faisant du peuplier un créateur d'emplois de proximité et non délocalisables. Grâce à ses caractéristiques particulières qui se prêtent bien à la transformation et à la commercialisation, le bois de peuplier est un matériau polyvalent employé dans de nombreux secteurs d'activité. Il est notamment très utilisé pour la fabrication d'emballages légers et de contreplaqués. De plus, contrairement aux idées reçues, l'essence est tout à fait adaptée à un usage dans la construction.

Cependant, malgré ces nombreux atouts, le peuplier risque de manquer dans le futur. Depuis une vingtaine d'années et pour différentes raisons (structurelles, réglementaires et socio-économiques), le rythme des replantations est passé de 2,3 millions de plants par an au début des

années 1990 à moins de 600000 en 2013. Sachant que, en moyenne, un plant produira un mètre cube sur 18 ans, le rythme de replantation est devenu très insuffisant pour assurer l'approvisionnement futur des industries de transformation.

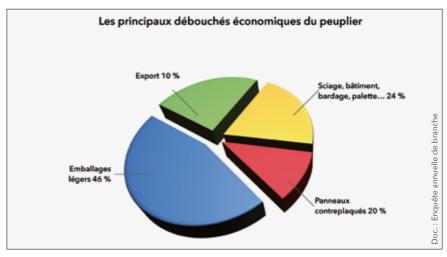
# Vers une pénurie?

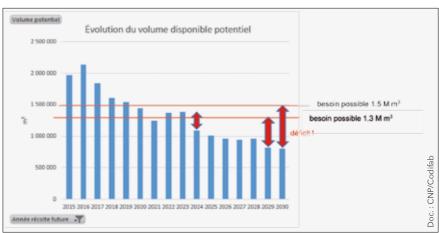
Malgré une offre de bois qui reste encore supérieure à la demande, les premiers signes de tensions sur les approvisionnements dans certains bassins se font déjà sentir. Ils sont liés à une moins bonne disponibilité qualitative et quantitative en grumes dans les bassins proches des industries, à un flux de grumes vers l'export (Italie, Espagne), et au grand export (principalement Asie du Sud-Est, Inde). De plus, suite à des investissements récents, la demande en peuplier des industries françaises du contreplaqué devrait augmenter significativement dès les deux prochaines années.

Face à ces évolutions, il devenait indispensable de disposer d'éléments précis sur l'état de la ressource actuelle et future, afin de permettre aux entreprises (et plus généralement à la filière peuplier) d'anticiper pour mieux affronter la période de manque de bois qui se profile. C'est l'objet de l'étude initiée par l'Union des industries du panneau contreplaqué (UIPC), réalisée par le Conseil national du peuplier (CNP) et financée par le Codifab. Pour la première fois, les entreprises disposent, à travers cette étude, d'éléments fiables sur la ressource en peuplier et son évolution. « Face à la pénurie annoncée, il est essentiel pour nous de disposer de nouveaux éléments pour mieux faire face aux prochaines difficultés d'approvisionnement », déclare Bernard Mourlan, président de la Chambre du Peuplier.



▲ L'industrie de l'emballage léger valorise environ 630 000 m³ de bois de peuplier par an.





# ■ RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT



▲ Un hectare de peupliers capte 8 tonnes de CO₂ par an, soit l'équivalent de ce que rejette une voiture diesel pour parcourir 50 000 km.

#### Une charte efficace

Pour tenter d'améliorer le rythme de replantation, l'ensemble des professionnels de la filière peuplier de sept régions de l'ouest de la France, en concertation avec les propriétaires forestiers, est mobilisé depuis 2011.

« Disposer de nouveaux éléments pour mieux faire face aux prochaines difficultés d'approvisionnement. »

De leur initiative commune est née la Charte nationale « Merci le Peuplier » (mercilepeuplier.org), mise en place et animée par le Conseil national du peuplier et soutenue par France Bois Forêt, charte qui a été étendue en avril 2014 à tout le territoire français. L'opération est destinée à relancer les reboisements de peupliers en rapprochant les maillons de la filière et en incitant financièrement les propriétaires de peupliers à reboiser après récolte.

Concrètement, les entreprises proposent aux propriétaires, au moment où ils achètent le bois, de signer une convention : le propriétaire s'engage à reboiser, et une fois la replantation réalisée, l'acheteur du bois lui remettra 2,50€ par tige replantée, ce qui représente près de 500€/ha. Les industriels, à travers cette charte, ont déjà participé au financement de 165000 plants sur près de 1000 ha.

Et le mouvement devrait vite s'accélérer, comme l'explique Gabriel Chazallon, président du CNP: « On devrait bientôt ressentir le plein effet de l'adhésion en 2016, première année pleine

de l'adhésion des industriels de la nouvelle région Aquitaine, première région populicole. »

# Des produits plus techniques

Autre dossier essentiel pour l'avenir de la filière populicole, celui de la recherche. Si l'on connaît bien la ressource dans sa globalité, il est nécessaire d'avoir une image plus précise de l'état des peupleraies françaises. C'est l'objet d'une étude qui serait confiée au laboratoire toulousain Dynafor, lequel, grâce à un savant calcul d'algorithmes, permettra de classer les peupleraies par tranches d'âges. « On pourra, par

exemple, mieux connaître les variétés plantées il y a quelques années, donc, selon les résultats, adapter les actions à entreprendre », précise Gabriel Chazallon.

Pour développer l'usage du peuplier dans la construction, et en structure plus particulièrement, il est indispensable de lever les freins réglementaires. Un projet d'étude, avec, pour partenaire technique, FCBA et demandes de soutien déposées auprès de France Bois Forêt, du ministère de l'Agriculture et de sept régions, a pour objectif de permettre un classement mécanique du peuplier selon les normes en viqueur pour un usage en structure : « C'est la porte ouverte au développement de produits plus techniques à base de bois reconstitués qui permettent en outre de valoriser l'ensemble de l'arbre », ajoute Bernard Mourlan. Aujourd'hui en cours, le plan de financement de l'étude devrait aboutir d'ici à la fin de cette année pour un démarrage des travaux début 2017.

# Pour en savoir plus:

- peupliersdefrance.org
- emballage-leger-bois.fr

# Un plan pour valoriser les feuillus

# PROGRAMME

Réf. FBF : 11RD079 Budget cumulé FBF : 930k€



▲ Bâtiment en peuplier thermotraité

l'issue du rapport « Perspectives de valorisation du bois d'œuvre feuillu » publié par FCBA au début de l'année 2012, France Bois Forêt et le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) ont décidé de financer un ensemble de projets destinés à développer l'usage des feuillus dans la construction. « Le bâtiment est un secteur très normalisé, où les produits utilisés doivent

Chêne, hêtre, châtaignier, peuplier, frêne... les feuillus représentent les trois quarts de la surface forestière française. Pourtant, ces essences sont sous-valorisées, notamment dans la construction, où la part des sciages résineux s'élève à 85 %\*. C'est pour modifier la tendance que le Plan feuillus a été lancé en 2012, avec le soutien de France Bois Forêt et du Codifab. État d'avancement des travaux.

<sup>\*</sup> Étude de marché « Sciages bruts & Produits techniques dérivés du sciage (2015) », Serge Lochu Consultant

# PROJETS DE VALORISATION DES FEUILLUS MENÉS AVEC FCBA

Projets	Chêne	Hêtre	Châtaignier	Peuplier	Frêne
Qualification structure					
Qualification BMT feuillus					
Valorisation en menuiserie					
Classement sciages					
EU HARDWOODS					
Traitements tannins					

obligatoirement être caractérisés, explique André Richter, directeur des Programmes à l'Institut FCBA. Il était donc indispensable de positionner les principaux feuillus des forêts françaises dans ces normes. » Aujourd'hui, les travaux portant sur les six projets lancés en 2012 sont presque tous arrivés à leur terme. Seule la certification des bois modifiés thermiquement reste à finaliser. Quant au programme portant sur le traitement des tannins du chêne et du châtaignier, il est encore en cours et devrait aboutir en septembre 2017.

# Communiquer et accompagner

« Maintenant que les principaux freins normatifs à l'usage des feuillus dans la construction sont levés. il s'agit de faire connaître les résultats des différents travaux aux bureaux d'études, prescripteurs et entreprises, et de les accompagner dans l'utilisation de ces essences », précise André Richter. La réalisation d'un guide sur les charpentes en feuillus est d'ores et déjà envisagée pour l'année 2017, et d'autres outils techniques devraient suivre. Ces ou-

vrages viendront ainsi compléter les actions de communication et de promotion menées nationale du bois. sûr l'appel à mani-

festation d'intérêt (AMI) financé par la DHUP\*\*, France Bois Forêt et le Codifab. Face au succès de l'édition 2016 qui a reçu pas moins de 25 dossiers et distingué cinq lauréats, l'opération devrait être reconduite en 2017.

Enfin, les difficultés de valorisation des essences feuillues n'étant pas un problème franco-français, le programme UE Hardwoods vise à collecter et compléter au niveau européen les connaissances existantes sur les essences feuillues et à travailler sur des nouveaux produits techniques (CLT hybrides feuillus/ résineux...). Réunissant l'Autriche, l'Allemagne, la France et la Slovénie,

« Il s'agit de faire connaître les résultats des différents travaux aux BET, aux prescripteurs par la Fédération et aux entreprises, et de les accompagner À cela s'ajoute bien dans l'utilisation des feuillus. »

> ce projet devrait être suivi d'autres avec le lancement d'une initiative européenne pour la valorisation des feuillus, sous l'égide d'Innova-Wood \*\*\* et de l'Efi\*\*\*.

#### Pour en savoir plus :

- franceboisforet.fr
- agriculture.gouv.fr
- fcba.fr
- eu-hardwoods.eu
- innovawood.com
- efi.int

<sup>\*\*</sup> Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP)

<sup>\*\*\*</sup> Réseau européen d'organismes de la filière forêt-bois chargés de la recherche, de la formation et du transfert technologique \*\*\*\*European Forest Institute : organisation européenne qui regroupe les organismes de recherche sur la forêt

# Climat : le rôle de la forêt

# PROGRAMME

Réf. FBF : 12RD144 Budget FBF : 289 k€



▲ La forêt française capte chaque année environ 12% des émissions nationales de CO₂.

a forêt française contribue à la lutte contre le changement climatique en séquestrant, lors de sa phase de croissance, le carbone atmosphérique. Mais pour jouer pleinement son rôle, elle doit res-

ter en bonne santé et faire l'objet d'une gestion adaptée. C'est pour développer la thématique de la séquestration du carbone par les forêts privées que le programme Carbofop a été mis en place fin 2012 pour trois ans. Il visait trois grands objectifs : développer l'expertise carbone au sein de la forêt privée, proposer des projets carbone « prêts à l'emploi » aux fores-

La fédération Forestiers privés de France et le CNPF-IDF ont développé conjointement depuis 2005 une expertise sur la séquestration de carbone par les forêts. Lancé fin 2012, le programme Carbofop, soutenu par France Bois Forêt, a permis la mise en place de plusieurs projets de compensation carbone.

> tiers privés, prospecter les acteurs clés du carbone forestier pour défendre le rôle et la place de la forêt privée.

# Mieux connaître l'impact de la forêt

La prise en compte de l'atténuation du changement climatique au sein de la gestion forestière suppose une bonne connaissance des leviers d'action dont dispose le forestier. Le programme Carbofop a ainsi permis de développer un outil essentiel pour réaliser les bilans carbone de territoires incluant la forêt : l'outil « empreinte carbone forestière nationale ». Ce dernier a été utilisé par plusieurs territoires parmi lesquels le pays de la Vallée de la Sarthe et le pays des Mauges. Grâce à ces premières

# GESTION FORESTIÈRE

- ▶ Développer la récolte de bois participe à l'optimisation de la contribution de la filière à l'atténuation du changement climatique.
- ▼ 1 m³ de bois valorisé dans la filière construction génère 1 m³ de bois-énergie et permet de capter 2,75 t de CO<sub>a</sub>.





expériences, le CNPF et la fédération Forestiers privés de France ont pu améliorer et consolider le dispositif.

Parallèlement, une boîte à outils a été mise à disposition des techniciens et des propriétaires forestiers pour les aider à mesurer le carbone et à réaliser des comparaisons d'itinéraires sylvicoles. Le programme Carbofop a par ailleurs permis la mise au point de démarches «carbone +» sur différents types de forêts (taillis de châtaigniers, peuplements de résineux...) et sur des itinéraires sylvicoles variés.

« Mettre en place des projets de compensation carbone, c'est défendre le rôle et la place de la forêt privée.»

Le carbone forestier fait encore l'objet de nombreux programmes de recherche. L'implication des acteurs forestiers dans ces programmes est indispensable afin de mieux cibler les attentes du terrain, mais aussi pour transférer les résultats. Dans cette optique, la forêt privée a participé aux projet Gesfor et au projet ACV bois-énergie. Elle pilote également le projet Evafora qui vise à comparer le bilan carbone de différents modes de gestion en fonction des projections climatiques.

# Des projets « prêts à l'emploi »

Produire davantage de bois d'œuvre, c'est permettre un meilleur bilan carbone global : par la séquestration en forêt et par le stockage dans les produits bois.

Ainsi, en 2015, le projet Référentiel national de certification carbone piloté par I4CE (Institute for Climate Economics) a été validé par le ministère de l'Environnement. Il vise à

une labellisation des projets d'atténuation forestiers.

De nombreux acteurs du carbone forestier ont été rencontrés dans le cadre du programme Carbofop. Des associations carbone ont ainsi été accompagnées dans plusieurs régions de France : Normandie, Aguitaine, Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire... Le CNPF a par ailleurs participé à un programme de valorisation du carbone forestier mené dans le Massif central avec le GIP Massif central et la société EcoAct. De nombreux autres projets carbone ont été lancés un peu partout en France avec des entreprises ou des associations. Enfin, pour permettre la diffusion des informations et les échanges entre régions, un réseau de correspondants carbone du CNPF a été créé.

En trois ans, le programme Carbofop a permis de monter en compétences sur la thématique du carbone forestier, de former en interne les équipes techniques du CNPF et de mettre en place des projets carbone innovants. La dynamique est donc lancée.

# Pour en savoir plus :

- foretpriveefrancaise.com
- cnpf.fr

# Triple effet

La forêt française capte, chaque année, environ 12 % des émissions nationales de CO<sub>2</sub>, principal gaz à effet de serre et responsable majeur du réchauffement climatique. Selon Jean-Luc Peyron, directeur du GIP Ecofor, « ce pourcentage monte à 20 % si l'on intègre dans les hypothèses de calcul une vision dynamique avec les émissions de CO<sub>2</sub> évitées par l'utilisation du matériau bois en lieu et place de matériaux consommateurs d'énergies fossiles\* ».

Mais la contribution de la forêt à l'atténuation du changement climatique ne s'arrête pas là : « Considérer le carbone forestier par le seul prisme de la séquestration de CO<sub>2</sub> est bien trop réducteur, poursuit Jean-Luc Peyron. Il faut impérativement prendre en compte l'ensemble de la filière forêt-bois si l'on veut avoir une vision plus juste de l'impact sur le climat. » À la séquestration s'ajoutent donc le stockage et la substitution, deux autres effets indiscutables de la forêt sur le climat.

#### La séquestration en forêt

Par le mécanisme naturel de la photosynthèse, la forêt capte le  $\mathrm{CO}_2$  de l'atmosphère et le séquestre dans différents « compartiments » : feuilles, branches, troncs, racines ainsi que dans le sol de façon importante.

# La prolongation du stockage dans les produits bois

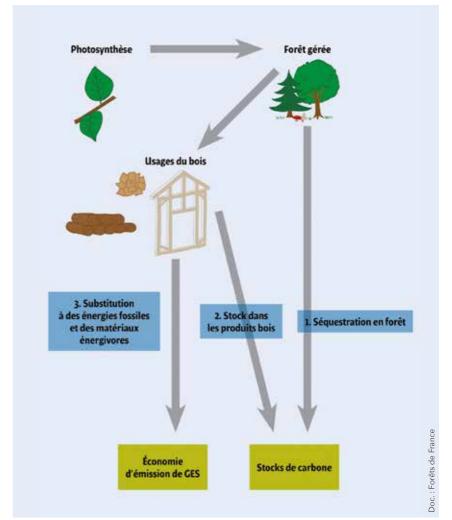
Lors de l'exploitation des arbres, une partie du carbone reste stockée au sein des éléments produits. Cet effet dépend directement de la qualité des bois issus de la sylviculture : le stockage est prolongé de quelques mois pour les usages énergie ou papier et, parfois, jusqu'à cent ans pour le bois de construction.

# Les effets de substitution énergie et matériau

La substitution énergie : issu des forêts gérées durablement, le bois a un bilan carbone neutre et son utilisation en tant qu'énergie permet d'éviter des émissions de carbone fossile non renouvelable, comme le charbon, le fioul ou le gaz naturel.

La substitution concerne aussi les émissions évitées par l'usage du bois à la place de matériaux énergivores, des matériaux dont la production et la transformation sont fortement émettrices de carbone.

Enfin, l'utilisation du bois en cascade, c'est-à-dire avec une première valorisation le plus « noble » possible, puis recyclé pour un autre usage (panneau de particules, par exemple) ou valorisé comme énergie, permet d'optimiser le bilan carbone en cumulant les effets de substitution.



<sup>\*</sup> Jean-Luc Peyron lors du colloque « Investir pour l'avenir », le 05 novembre 2015 au CESE (Conseil économique, social et environnemental)

Réf. FBF: 14RD358, 15RD481

et 16RD591

Budget cumulé FBF: 129 k€

# Construire en bois local

Lancé en 2012 par la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) et soutenu par France Bois Forêt, le programme «100 constructions publiques en bois local» a réussi son pari : montrer qu'il est possible de construire des bâtiments publics performants avec des bois récoltés et transformés localement. Bilan.



▲ Le groupement périscolaire de Tendon, dans les Vosges, est un des premiers bâtiments du programme. Du bois local pour le plus grand confort des enfants et du personnel.

anque de bâtiments exemplaires, déficit de communication sur les bénéfices de la construction en bois local, apparente complexité technique... les freins à l'initiative des projets de construction en bois local sont nombreux. Depuis quatre ans, l'objectif de la FNCOFOR est d'identifier et d'encourager les maîtres d'ouvrage pionniers, dont les bâtiments serviront plus tard de vitrines pour convaincre les autres élus de la faisabilité technique, économique et des retombées positives de la construction en bois local.

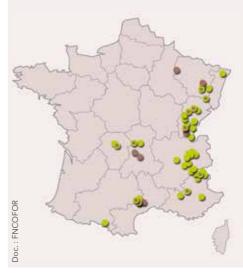
# L'engagement des communes forestières

La légitimité des communes forestières se justifie à travers leur triple rôle de maître d'ouvrage de bâtiment, d'aménageur de territoire et de propriétaire de forêt. En tant que détenteurs de la ressource forestière et garants de sa valorisation dans le respect d'une gestion durable, les élus des communes forestières veillent à l'équilibre des usages économique, social et environnemental et à la pérennité du patrimoine forestier dans l'intérêt général. La mobilisation, la production et la transformation du bois entrent donc dans le champ des actions des communes forestières. De plus, impliquées dans le développement économique de leurs territoires, les communes forestières et leurs groupements ont la volonté de valoriser le bois local



■ Bâtiment communal multifonction à Saint-Jean-d'Arvey (73).

▼ 75 bâtiments, réalisés ou en cours, ont été identifiés à ce jour.



en circuit court afin que les massifs porteurs soient bénéficiaires de la valeur ajoutée. Enfin, en tant que

« Accompagner la réalisation de 100 constructions publiques Forêt a permis une analyse des solutions à mettre en œuvre pour accompagner

prescripteurs et maîtres d'ouvrage publics, les collectivités peuvent être un levier puissant de la commande publique en matière de construction et de rénovation en bois français.

# Un programme ambitieux

C'est en ce sens que leur fédération nationale a souhaité s'engager dans le projet ambitieux d'accompagner la réalisation de 100 constructions publiques

> en bois local de 2012 à 2017. Le soutien des ministères et de France Bois la construction en bois lo-

cal, qui a été traduite en un plan d'action. Depuis 2012, avec le soutien des ministères de l'Écologie, du Logement, de l'Agriculture et de France Bois Forêt. les quatre années de lancement. déploiement et consolidation du programme ont permis d'expérimenter des solutions pour mettre en œuvre les bois locaux. en accord avec le Code des marchés publics.

#### Des résultats concrets

Groupes scolaires ou périscolaires, salles polyvalentes, logements sociaux et communaux...: 75 bâtiments ont d'ores et déjà été identifiés un peu partout en France, à différents stades d'avancement. Ce succès démontre bien l'intérêt des collectivités pour développer l'utilisation des bois issus de leurs massifs dans la construction publique. « Une réelle dynamique s'est créée et les collectivités territoriales se sont aujourd'hui emparées du sujet, constate Dominique de La Rochette, déléguée aux relations extérieures et à la communication à la FNCOFOR. Il s'agit maintenant de consolider >>>



# Témoignages

À La Salvetat-sur-Agoût (34), la communauté de communes de la Montagne du Haut-Languedoc a aménagé une plateforme de valorisation et de commercialisation des bois (bois-énergie et bois d'œuvre), couplée à un hangar de stockage de plaquettes forestières. À l'entrée de la zone d'activité économique dans laquelle est située la plateforme a été implantée la Maison de la forêt et du bois, un bâtiment d'accueil entièrement construit en bois, qui fait appel aux essences locales : Douglas et châtaignier. « Le choix de valoriser la ressource locale avec des bois prélevés dans nos forêts communales et transformés par des entreprises de proximité s'est imposé dès la rédaction du programme, explique Francis Cros, président de la communauté de communes. Nous souhaitions donner valeur d'exemple et l'accompagnement du programme "100 constructions publiques en bois local" nous a permis de disposer d'un inventaire complet des solutions bois disponibles localement. »

À Amancey (25), le nouveau groupe scolaire de la ville est un bâtiment à énergie positive tout en bois local (épicéa et sapin). Les bois utilisés pour sa construction proviennent des forêts communales de Bolandez et de Montmahoux, situées respectivement à 6 et 11 km du site. « Nous souhaitions utiliser le bois de nos forêts pour favoriser les circuits courts et réduire au minimum l'impact carbone du bâtiment, explique le maire, Philippe Maréchal. L'éclairage apporté par le programme "100 constructions publiques en bois local" est une réelle reconnaissance pour notre petite commune rurale. Nous faisons désormais référence dans la région, tandis que d'autres élus envisagent d'adopter la même démarche. » Et le maire de préciser qu'après un an de fonctionnement, le bilan économique est plus que positif : « Construire en bois local ne coûte pas plus cher! Il suffit de s'entourer des bons professionnels. »



▲ La Maison de la forêt et du bois, à La Salvetat- sur-Agoût (34), met en œuvre 19 m³ de Douglas issu des forêts communales.

>>> les outils mis en place par le programme et de les transférer aux instances locales. »

# Passer le relais

Cette dernière année du programme clôt le cycle de «100 constructions publiques en bois local». Le nombre de références va encore augmenter en 2016 pour avoisiner les 100 bâtiments vitrines, la communication pour inciter à la construction en bois des massifs français sera poursuivie. En 2016 aura donc lieu le transfert complet des outils construits pendant les quatre années précédentes vers les territoires et les maîtres d'ouvrage publics. Certains outils feront l'objet d'une consolidation (volet juridique), un quide d'utilisation du bois local dans la commande publique sera édité avec les ministères concernés, et la coordination des démarches de certification dans les massifs sera poursuivie. Le programme «100 constructions publiques en bois local» a donc bien démontré la force de l'exemplarité. C'est désormais aux collectivités de prendre la main.

# Pour en savoir plus :

- 100constructionsbois.com
- fncofor.fr



Des entreprises françaises qui s'engagent



# REJOIGNEZ

# LE 1<sup>ER</sup> RÉSEAU DE PROFESSIONNELS DU BOIS DE CHAUFFAGE!



LA NOTORIÉTÉ D'UNE DÉMARCHE NATIONALE SOUTENUE PAR LES INSTITUTIONS PUBLIQUES





UN OUTIL COMMERCIAL.

VECTEUR D'UNE IMAGE PROFESSIONNELLE



# UN ENGAGEMENT

ENVERS LE CONSOMMATEUR. GARANTIE D'UNE RELATION DE CONFIANCE



# LA FORCE D'UN RÉSEAU

DE PLUS DE 200 PROFESSIONNELS POUR ÉCHANGER ET FAIRE ÉVOLUER SON ENTREPRISE

# www.franceboisbuche.com



Espace mis à disposition gracieusement dans le cadre du partenariat avec France Bois Forêt



Réf. FBF : 16IR558 Budget FBF : 90 k€

# Prix national de la construction bois : à l'heure de la maturité



▲ La ministre du Logement, Emmanuelle Cosse, entourée de Luc Charmasson, président de France Bois Industries Entreprises, de Christian Piquet, président de France Bois Régions, et des lauréats des prix Logements collectifs remis à l'occasion du salon de l'Union sociale pour l'habitat, le 28 septembre dernier.

Avec 721 réalisations en compétition et 25 prix décernés, l'édition 2016 du Prix national de la construction bois (PNCB) confirme la créativité de la filière.

Après cinq ans d'existence, ce concours est un « foyer d'agitation fécond » et la première base de données nationales de la construction bois française.

A'rorigine du PNCB, il y a le Panorama de la construction bois, une initiative du Comité national pour le développement du bois (CNDB) qui recensait, au sein d'un même site Internet, un ensemble de bâtiments références partout en France. L'idée de couronner d'un prix le travail d'architectes et de maîtres d'œuvre ayant choisi le bois est venue ensuite de France Bois Régions (FBR).

Avec le CNDB et le VIA (Valorisation de l'innovation dans l'ameublement), la structure a œuvré pour recenser les récompenses

locales préexistantes. Parallèlement, le réseau des prescripteurs bois en région s'est développé grâce au soutien financier de France Bois Forêt.

# L'étendard de la construction bois

Le Prix national de la construction bois est donc né avec un objectif : mettre en avant des lauréats déjà remarqués lors d'une sélection locale et primer des réalisations à la fois innovantes, écologique-

# « Le Prix national de la construction bois est devenu le porte-drapeau de la filière. »

ment satisfaisantes et économiquement porteuses d'avenir. La fusion des différents prix régionaux en un seul prix national a rapidement décuplé l'intérêt des créateurs «postulants», encouragés à sortir l'option bois (parfois audacieuse) de la confidentialité et à en faire un concurrent sérieux des matériaux traditionnels. De portedrapeau des réussites régionales, le Prix national de la construction bois est rapidement et logiquement devenu l'étendard de la filière.

Son rôle de «mètre étalon» est aujourd'hui reconnu par le marché comme le sceau de la qualité, par les lauréats comme un instrument de légitimation de leur engagement en faveur du bois dans la construction. Récemment, son champ d'application a été élargi. Concourent, désormais, aux côtés des constructions neuves et des bâtiments d'envergure, les extensions ainsi que les surélévations et les aménagements intérieurs.





A À Paris, cette résidence étudiante a reçu le Premier Prix dans la catégorie Logements collectifs et groupés. Le bâtiment préfabriqué en atelier est entièrement conçu en bois.

∢ Comme à chaque édition du prix, les lauréats et l'ensemble des finalistes issus des sélections régionales sont réunis dans un ouvrage papier, dont la version numérique est téléchargeable sur le site prixnational-boisconstruction.org



# Le Prix national de la construction bois en bref

Création: 2012

**Créateurs :** France Bois Régions (FBR) **Financeurs :** Régions et interprofessions régionales, France Bois Forêt (FBF), Codifab

Nombre de réalisations présentées depuis 2012 : plus de 3 000 Nombre de réalisations en compétition en 2016 : 721 Nombre de prix décernés en 2016 :

25 (18 prix et 7 mentions)

#### 2016 : l'année du saut interactif

Afin d'offrir un panorama exhaustif et complet des réalisations et de faciliter l'accès à l'inscription pour les porteurs de projets et/ ou leurs prescripteurs, la plateforme Web www.prixnationalboisconstruction.org a vu son rôle renforcé. Chaque réalisation validée localement a pu «remonter» facilement, que ce soit à l'initiative des interprofessions régionales, des maîtres d'ouvrage, des bureaux d'études ou des architectes.

Le processus d'inscription à la compétition nationale a également été facilité. Il se fait désormais entièrement en ligne, ce qui allège la démarche des candidats et donne aux jurés un accès à l'ensemble des paramètres qui entrent en ligne de compte lors de la décision finale, catégorie par catégorie. Chaque candidature a ainsi été enrichie et a bénéficié d'une plus grande visibilité, avant, pendant et après la sélection. Les 22 jurys régionaux se sont réunis début avril dernier et ont fait remonter 659 projets pour le jury national, soit un total de 721 candidatures (certains projets concourant dans deux catégories différentes). Un total de 159 finalistes nationaux ont été retenus par les



Situé dans la vallée de Chamonix, aux Houches, le Mont-Blanc Base Camp affiche une architecture qui reflète une volonté d'intégration et de respect de l'environnement entre modernité et réinterprétation des traditions. Premier Prix Équipements publics et bâtiments tertiaires.

membres du jury, qui se sont réunis le 10 mai dernier. Les 25 lauréats ont été dévoilés le 13 septembre et ont reçu leur prix le 28 septembre, à Nantes, en présence d'Emmanuelle Cosse, ministre du Logement. Une remise des prix en deux temps : au salon de l'Union sociale pour l'habitat pour les trois projets de la catégorie Logements collectifs et groupés; au *Bâtiment B*, siège d'Atlanbois, interprofession régionale Pays de la Loire, pour les autres catégories.

#### Pour en savoir plus :

prixnational-boisconstruction.org

# Les lauréats

# Bâtiments publics éducation et culture

1<sup>er</sup> **prix**: lycée professionnel maritime Florence-Arthaud, Saint-Malo (35)

**2º prix ex-æquo :** centre socioculturel Christian-Marin, Limeil-Brévannes (94)

2º prix ex-æquo: pôle culturel, Cantenay-Épinard (49)

# Équipements publics et bâtiments tertiaires

1er prix: Mont-Blanc Base Camp, Les Houches (74)
2e prix: nouvelle mairie de Kerfeunteun, Quimper (29)

# Bâtiments et aménagements divers

1<sup>er</sup> prix : patinoire de Samoëns (74)

**2º prix :** Les Échasses, éco-lodge, Saubion (40)

Mention Intégration: passerelle de Chjarasgiolu, Corte (2B)

#### Logements collectifs et groupés

**1**<sup>er</sup> **prix** : résidence étudiante, Paris (75)

**2º prix :** résidence intergénérationnelle Adrienne-Cazeilles, Canohès (66) **Mention Territoire :** habitats denses, passifs, biosourcés et en bois local,

Preuschdorf (67)

Mention Habitat social: 51 logements individuels groupés, Landouge (87)

#### Extensions et surélévations de maisons individuelles

1<sup>er</sup> prix: maison MB, Nantes (44)

**2**<sup>e</sup> **prix ex-æquo** : Canopée urbaine, Bordeaux (33)

2º prix ex-æquo: extension en rez-de-jardin, Montrichard (41)

#### Logements individuels > 120 m<sup>2</sup>

1<sup>er</sup> **prix**: résidence Saint-Ange, Seyssins (38)

**2**<sup>e</sup> **prix** : À la découpe, Dieulefit (26)

Mention Mixité des matériaux : Maison 11 bis, Montembœuf (16)

# Logements individuels < 120 m<sup>2</sup>

1<sup>er</sup> **prix :** L'amour des cèdres, Nantes (44)

2º prix: C'est un comble!, Azay-sur-Cher (37)

Mention Intégration urbaine : Cahute au cœur de Lyon, Lyon (69)

#### Aménagements intérieurs

1<sup>er</sup> prix: librairie *La Friche*, Paris (75)

2<sup>e</sup> prix: appartement 4, Paris (75)

Mention Circuit court : collège Jean-Monnet, Broons (22) Mention Qualité spatiale : maison L1, Juzet-de-Luchon (31)

Réf. FBF: 12RD149, 12RD150

et 16RD532

Budget cumulé FBF: 295 k€

# Bois des Alpes ou l'ascension d'une démarche...



▲ Atelier de l'Office national des forêts à Barrême (04). Le bâtiment a mobilisé près de 140 m³ de bois certifié Bois des Alpes, utilisant des essences alpines du sud comme le mélèze, le sapin, le pin noir ou le pin sylvestre des communes environnantes.

Créée en 2008, l'association Bois des Alpes s'est donné pour objectif de promouvoir les bois issus des massifs forestiers alpins. Une mission, soutenue depuis 2012 par France Bois Forêt, qui connaît aujourd'hui une véritable montée en puissance.

a naissance de Bois des Alpes Lpart d'un constat : alors que le massif des Alpes figure parmi les territoires les plus forestiers de France, des problématiques récurrentes y sont identifiées. Difficultés de mobilisation des bois. fermetures de scieries et disparition d'entreprises, compétitivité moindre que certains produits importés... C'est pour redynamiser la filière que le Comité de massif décide en 2007 de porter un programme de valorisation du bois dans la construction. Bois des Alpes en constitue l'un des points forts.

# Une association pour porter la démarche

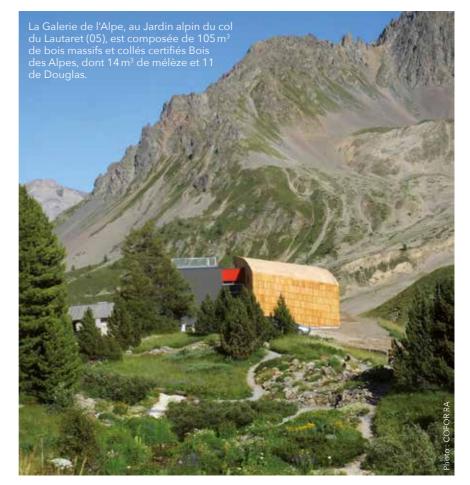
Exploitants forestiers, transformateurs, prescripteurs, organisations interprofessionnelles et institutionnels se sont donc réunis au sein d'une association pour promouvoir l'utilisation des bois issus du domaine forestier alpin français. Il s'agit, dans le même temps, de contribuer à valoriser les compétences de la filière bois locale et de préserver l'emploi dans les régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. « L'objectif est de refaire prendre conscience de la qualité des bois alpins et de leur

compétitivité économique face à la concurrence des bois du Nord notamment », explique Daniel Bignon, président de l'association.

Les actions de Bois des Alpes ciblent les entreprises, les collectivités, les prescripteurs et tous les acteurs en phase avec cette démarche. Le rôle de Bois des Alpes consiste notamment à fournir une aide technique aux entreprises pour les accompagner dans leur démarche de mise aux normes et de certification. L'association apporte également son soutien aux collectivités et aux maîtres d'ouvrage dans l'élaboration de leurs projets de bâtiments en bois et dans leur construction.

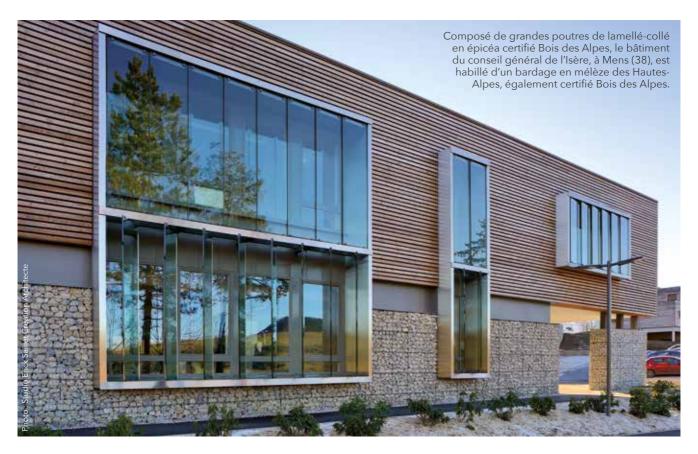
# Une certification pour garantir la qualité

Pour accompagner la démarche, Bois des Alpes a mis en place une certification de produits et de services. Construit de façon concertée avec les organismes institutionnels et les professionnels de la filière, cet outil distinctif repose sur un référentiel technique accrédité par le Cofrac. Il garantit l'origine des bois : le périmètre d'approvisionnement du bois est défini par décret et la traçabilité est assurée à 100%. La certification atteste également les caractéristiques techniques des produits et le respect des normes en vigueur : bois écocertifiés, produits marqués CE (séchage obligatoire), classement structurel des bois avec résistance mécanique au-delà de C24. Enfin, les produits doivent être transformés localement dans le périmètre défini, élargi aux départements limitrophes. « Pour les entreprises, la certification constitue un capital confiance à faire valoir auprès de leurs





▲ Des ouvrages très techniques peuvent être réalisés avec les bois issus des massifs alpins, comme, ici, le pont de Cognin (73).



clients. C'est une valeur ajoutée qui permet d'augmenter les ventes », précise Daniel Bignon.

« L'objectif est de refaire prendre de conscience de la qualité des bois alpins jets et de leur compétitivité économique. » en De

L'entreprise dispose aussi d'un outil d'amélioration continue qui l'aide à évoluer et à être plus en phase avec les attentes du marché.

# Une dynamique territoriale

Si Bois des Alpes compte aujourd'hui 28 entreprises certifiées auxquelles s'ajoutent une dizaine de dossiers encore à l'étude, une quarantaine de bâtiments pilotes sont sortis de terre, ce qui représente plus de 5 000 mètres cubes de bois mis en œuvre, une centaine

d'emplois et plus de 10000 mètres cubes de grumes. Une quinzaine de projets sont par ailleurs en programmation. Des bâtiments qui en huit ans ont

vu leur profil évoluer : « Les volumes de bois utilisés dans les premiers projets ne dépassaient guère les 80 mètres cubes. Aujourd'hui, les volumes sont nettement supérieurs : le collège de Beaumont-les-Valence par exemple, dans la Drôme, met en œuvre 900 mètres cubes de bois!» Plus de volume mais aussi plus de technicité avec des produits bois préfabriqués notamment, qui permettent de répondre aux exigences des gros chantiers, et cela à un coût très compétitif.

Bois des Alpes est donc forte d'un réseau de bâtiments pilotes. Celui-ci est animé par les Communes forestières des deux régions concernées (ex-Rhône-Alpes et Paca) qui analysent les expériences et les capitalisent. En pleine ascension, la démarche Bois des Alpes est aujourd'hui devenue une référence reconnue, qui réussit à créer une chaîne de valeurs optimale entre la ressource et le produit fini, et dont les impacts profitent tant au territoire qu'à ses protagonistes.

Pour en savoir plus :

- boisdesalpes.net
- fncofor.fr



# Un mois dédié au bois Action s'inscrivant dans le cadre du programme prescription bois français (budget national : 800 k€). Volet régional Normandie Ref. FBF : 16IR607 et 16IR625 Budget cumulé FBF : 70 k€

▲ Visite d'une maison normande à colombage réhabilitée, à Bosville (76).

Promouvoir les activités de la filière forêt-bois et sensibiliser grand public, scolaires et professionnels à l'utilisation du bois, tel est l'objectif du Mois du Bois. Créée en 2010, la manifestation a lieu tous les deux ans. Historiquement organisée en Basse-Normandie, elle couvre désormais toute la région, dans la logique de fusion réalisée en 2016 par les deux interprofessions ProfessionsBois et Anoribois.

# Le cycle du Douglas

De Caen à Rouen, de Coutances à Louviers, ce sont près d'une quarantaine d'événements qui se sont déroulés cette année. Visites, rencontres, expositions, conféEn Normandie, le bois était à l'honneur du 16 septembre au 16 octobre dernier, dans le cadre du Mois du Bois. Une opération tout public organisée par l'interprofession régionale ProfessionsBois, qui a rassemblé plus de quarante événements dans toute la région.

rences, animations, randonnées, portes ouvertes, concours photo... un mois pour explorer la forêt et sa gestion durable, connaître les métiers et les savoir-faire régionaux, visiter des ouvrages en bois et ainsi concrétiser son propre projet de construction. « Parmi les événements phares, on peut citer le Parcours "de l'arbre à l'ouvrage" », précise Clément Georges, responsable du Mois du Bois chez

ProfessionsBois. Cette journée thématique était consacrée au cycle de vie du Douglas. Les participants ont ainsi pu découvrir chaque étape de transformation de l'arbre et du bois : la gestion durable des forêts (présentée par le Centre régional de la propriété forestière de Normandie), l'abattage et le débardage des arbres (avec la Maison familiale rurale de Pointel), le sciage des troncs (avec la Scierie Leroy)



▲ Visite de la scierie Foucher, à Saint-Bômer-les-Forges (61).



▲ Au FabLab d'Alençon (61), on peut fabriquer toutes sortes d'objets en bois.

et, enfin, la mise en œuvre (découverte d'une construction réalisée en Douglas, avec ProfessionsBois et France Douglas).

# Les professionnels également concernés

Outre l'extension de la manifestation à toute la Normandie, l'édition 2016 est marquée par l'organisation d'événements dédiés à la prescription : « Si la plupart des manifestations s'adressent au grand public, nous avons souhaité développer les animations orientées vers les professionnels, ceci dans le cadre de la mission Prescription bois français. » Un quart du programme était donc

# « Un mois pour sensibiliser grand public et professionnels aux activités de la filière forêt-bois. »

plus spécifiquement tourné vers le public professionnel. C'était le cas notamment de la visite à Alençon du FabLab (pour « FABrication LABoratory »), un lieu d'échange où sont mis à disposition toutes sortes d'outils pour la fabrication d'objets les plus divers. Autre exemple : la démonstration d'engins forestiers proposée par l'entreprise AGB dans le cadre d'une opération d'éclaircie de sous-bois.

La prochaine édition du Mois du Bois devrait réitérer cette orientation professionnelle tout en conservant sa vocation grand public. Rendez-vous en septembre 2018.

Pour en savoir plus:

- mois-du-bois.com
- professionsbois.com

# Un contrat de filière pour l'Île-de-France



▲ La Maison de l'Inde, 2º Prix des Trophées Bois Île-de-France 2014

n 2013, une étude sur les enjeux Estratégiques de la mobilisation de la ressource forestière et de celle des acteurs économiques de sa transformation, a conduit la Région Île-de-France à s'engager dans un contrat de filière forêt-bois pour trois ans. Quatre domaines d'intervention ont été définis : structurer et animer la filière régionale, favoriser la demande en bois-énergie et en bois pour la construction. agir en faveur de la compétitivité

> « Le Pass'Filière a redynamisé de l'interprofession et de les doter des moyens financiers à travers des actions efficaces »

des entreprises de la filière, notamment grâce à la formation... Animé par l'interprofession régionale Francîlbois, le plan d'action est mis en œuvre par les principaux partenaires de la filière, privés et publics (Office national des forêts, Institut technologique FCBA, Centre national de la propriété forestière, Comité national pour le développement du bois, Fabrique 21).

#### Des réalisations concrètes

« Toutes les actions prévues au titre du plan ont été soit menées à leur terme, soit amorcées jusqu'à ce qu'elles trouvent leur porteur », précise Stéphane Michel, déléqué général de Francîlbois. Dans le cadre de la structuration de la

> filière, le Pass'Filière a permis de renforcer les équipes de l'interprofession et de les nécessaires. Les actions de prescription ont porté principalement sur l'accompa-

gnement des élus, des maîtres d'ouvrage publics et des maîtres d'œuvre, avec notamment la mise en place de la charte Bois construction publique exemplaire, les Trophées Bois île-de-France (avec le CNDB dans le cadre du Prix national de la construction bois) ou

# PROGRAMME

Réf. FBF: 16PC512, 16IR618

et 16IR556

Budget cumulé FBF: 188 k€

Lancé en 2014, avec le concours de France Bois Forêt, le Pass'Filière Forêt-Bois de la Région Île-de-France arrive bientôt à son terme. Bilan d'un plan d'actions ambitieux qui a tenu toutes ses promesses.

Grands Projets-Grand Paris. Concernant le bois-énergie, le plan a vu notamment la création d'une charte Île-de-France Bois Bûche.

encore l'animation de la Cellule

Enfin, deux grandes actions de formation sont prévues, en collaboration avec Fabrique 21. La première, dans le cadre du programme Pacte (Programme d'action pour la qualité de la construction et la transition énergétique), consiste à développer de nouveaux plateaux pédagogiques dédiés à la construction bois ; des formations techniques combinent « présentiel » et supports numériques à destination des intervenants sur les chantiers. La seconde, s'adressant plutôt à l'encadrement des chantiers, vise la montée en compétences des entreprises de la filière. En presque trois ans, le Pass'Filière a permis de redynamiser la filière bois en lle-de-France, à travers des actions efficaces.

# Pour en savoir plus:

• francilbois.fr

# ÉVÉNEMENT

soutenu par la filière sans apport de financement

# Trophée Lanly: les lauréats 2016



▲ Chez Josso (22), l'investissement dans une nouvelle scierie a permis d'augmenter la productivité et de sécuriser l'approvisionnement.

Mis en place en 2015 par l'Académie d'agriculture de France, le Trophée Jean-Paul Lanly distingue les entreprises valorisant le bois français. Cette année, le jury, dont France Bois Forêt est membre, a récompensé la scierie Josso (22) et l'entreprise d'emballages Martin (79). ncréant le Trophée Jean-Paul Lanly, du nom d'un membre\* de l'institution, l'Académie d'agriculture de France entend donner de la notoriété aux entreprises de la filière bois qui, quelle que soit leur taille, créent en France de la valeur ajoutée et des emplois, valorisent ainsi les ressources forestières nationales, leur diversité, et contribuent à améliorer la balance commerciale de ce secteur par la ré-

« Après les groupes Lefebvre (76) et Simonin (25) en 2015, l'entreprise Josso (22) et les établissements Martin (79) sont primés cette année. »

duction des importations de produits finis ou semi-finis et les exportations de bois ronds (sans valeur ajoutée).

#### Qui peut concourir?

Le Trophée distingue les entreprises ou les organismes implantés dans le territoire national. Ces entreprises doivent œuvrer dans le secteur de la filière bois : sciages, placages, panneaux, parquets, charpentes, emballages, meubles et autres objets en bois, constructions à base de bois, pâtes à papier, papiers et cartons. Elles doivent utiliser du bois français et contribuer à en accroître la consommation, selon des méthodes et procédés innovants (sur les plans technologiques ou organisationnels).

<sup>\*</sup> Trésorier perpétuel honoraire de l'AAF, ancien président de la section forêt, bois, nature du Conseil général du génie rural, des eaux et des forêts (Gref) du ministère de l'Agriculture, ancien directeur de la division des ressources forestières de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)



▲ Les établissements Martin (79) fabriquent plus de 10 millions de caisses ou de paniers par an.

# Générer de la valeur ajoutée

Le Trophée est attribué par un jury comprenant non seulement des représentants de l'Académie d'agriculture de France, mais aussi des ministères et organismes professionnels concernés. France Bois Forêt en fait bien sûr partie. En 2015, les premiers Trophées ont été remis à deux entreprises : le Groupe Lefebvre, premier transformateur de hêtre français, et le Groupe Simonin, récompensé à titre spécial pour son travail sur le Pavillon de la France à l'Exposition universelle de Milan. Cette année, deux nouveaux lauréats ont été distinqués : la scierie Josso, dans la catégorie des moyennes et grosses entreprises, et les établissements Martin, dans la catégorie des petites entreprises. Les trophées seront remis le 24 novembre au ministère de l'Agriculture à l'issue du colloque « De nouvelles perspectives pour les plantations » organisé par l'Académie d'agriculture de France.

# Pour en savoir plus:

- academie-agriculture.fr
- groupe-lefebvre.fr; simonin.com
- josso.com; emballages-martin.com

# les lauréats

En Bretagne, **l'entreprise Josso** est un acteur majeur de la fabrication de palettes dans le Grand-Ouest. Pour conforter cette place, sa dirigeante, Françoise Josso, a su diversifier son activité, notamment vers le marché de la construction bois, tout en valorisant le bois local. Pour cela, il a fallu investir dans un outil industriel à la hauteur de ces ambitions : séchoir, ligne de clouage automatique, ligne Canter... des équipements qui permettent de sécuriser les approvisionnements pour pouvoir répondre à la demande. Aujourd'hui, l'entreprise exploite, chaque année, 120 000 m³ de bois ronds. Sa production de sciages est d'environ 65 000 m³, et un million de palettes est fabriqué, essentiellement à base de résineux (épicéa de Sitka, Douglas, pin maritime, pin sylvestre).

Depuis 1947 (trois générations d'entrepreneurs), les établissements Martin, situés à proximité du Marais poitevin, mettent toute l'expertise et l'imagination de leurs équipes au service de leurs clients. Sur son site d'Augé (Deux-Sèvres), l'entreprise intègre l'ensemble des étapes de la transformation du bois jusqu'à l'assemblage de palettes, paniers, bourriches, caisses ou coffrets. Chaque année, elle fabrique plus de 10 millions de caisses ou de paniers et plus de 200 références. Misant sur l'innovation, Martin est le seul producteur à coller ses paniers en très grandes séries (procédé breveté) et à commercialiser des produits aux formes complexes, avec du bois teinté dans la masse. En 2011, la société a reçu le Trophée de l'innovation, gage de son sérieux et de son envie constante d'évoluer.



Montant global du programme prescription bois français : 800 k€

Volet régional Lorraine Réf. FBF: 16IR620 Budget FBF: 35 k€



# Des logements passifs en bois local

À Ramonchamp (88), le bailleur social Le Toit Vosgien a construit un collectif passif de quatre logements. Une réalisation en bois local qui a bénéficié de l'accompagnement de l'interprofession régionale Gipeblor par le biais du programme Prescription Bois Français soutenu par France Bois Forêt.

Afin de densifier le centre-bourg de Ramonchamp, dans les Vosges, les élus de la commune ont décidé de lancer une opération de logements sociaux performants qui recourent à des matériaux écologiques. Ils se sont, pour cela, rapprochés du Toit Vosgien, bailleur social pionnier dans la construction bois, qui a déjà à son actif plusieurs références de qualité, dont des programmes labellisés PassivHaus\*.

# Savoir-faire locaux

Pour réaliser ce bâtiment d'architecture simple et épurée, mais néanmoins technique, rappelant



▲ Un concept constructif qui privilégie une architecture compacte et passive avec du bois local.

les fermes traditionnelles vosgiennes, le maître d'ouvrage a mandaté le cabinet d'architecture Colin, situé à Dommartin-lès-Remiremont (88). Celui-ci s'est appuyé sur l'expertise des équipes de Gipeblor afin de s'entourer de compétences locales, dans une logique de filière et de savoir-faire de proximité. « Nous travaillons depuis plusieurs années sur le référencement des entreprises bois de la région et avons mis ce réseau à disposition du maître d'ouvrage et de l'architecte », Christian explique Kibamba, prescripteur bois en région chez Gipeblor. L'interprofession a par

ailleurs réalisé un catalogue qui permet de trouver facilement le produit local adapté aux besoins du projet, qu'il s'agisse de construire, d'aménager, de chauffer... avec le bois. « Cet outil est très apprécié des professionnels, comme des particuliers », ajoute Christian Kibamba.

# Hautes performances

Dans le cadre du projet de Ramonchamp, plusieurs entreprises locales se sont investies pour apporter des réponses techniques et économiques adaptées aux exigences des constructions passives. C'est la société Passiv'Home

<sup>\*</sup> PassivHaus est un label allemand de performance énergétique des bâtiments. Il est accordé aux logements neufs dont les besoins en chauffage sont inférieurs à 15 kWh/m²/an.

Constructions qui a réalisé la structure du bâtiment. Le choix s'est porté sur une ossature bois de 60 x 380 en lamellé-collé, fournie par la société Lorraine Industrie Bois. Cette ossature sert de caisson pour intégrer des bottes de paille de 380 mm d'épaisseur ; elle est contreventée par un panneau en fibres de bois de 16 mm sur les deux faces. La structure sert également de support pour le plancher en CLT à l'étage.

Le bâtiment, de conception bioclimatique, exploite les atouts du terrain. Sur ses façades protégées, il est revêtu d'un bardage en Douglas purgé d'aubier brut de sciage, fourni par la scierie Duhoux, implantée dans la commune. Un revêtement métallique vient

# « Des compétences locales, dans une logique de filière et de savoir-faire de proximité »

habiller la façade ouest plus exposée. Les grandes baies vitrées sont équipées de fenêtres mixtes bois/aluminium provenant de la menuiserie Couval. Des brisesoleil fixes horizontaux (BSO) et des vitrages triples sur châssis bois sont posés sur la façade sud qui bénéficie ainsi des apports solaires l'hiver. Des avancées de toiture protègent le bâtiment des surchauffes d'été. Les ouvertures du côté nord ont été limitées, et les ponts thermiques réduits au strict minimum puisque l'enveloppe est parfaitement continue, notamment par la mise en œuvre d'un système de fondation par radier sur mousse de verre isolante.





▲ Le projet met en œuvre une structure bois isolée avec de la paille.

# Fiche d'identité

Maître d'ouvrage : SA HLM Le Toit Vosgien, Saint-Dié-des-Vosges (88)

Maître d'œuvre : cabinet Colin, Dommartin-lès-Remiremont (88)

**BET écoconstruction :** Terranergie, Saulcy-sur-Meurthe (88)

Ossature et charpente couverture bardage : Passiv'Home, Saint-Étiennelès-Remiremont (88) ; Lorraine Industrie Bois, La Bresse (88)

Menuiserie extérieures: MVC, Gérardmer (88); Couval, Rupt-sur-Moselle (88)

Menuiseries intérieures : Menuiserie Vaxelaire, La Bresse (88)

Bardage: scierie Duhoux, Ramonchamp (88)



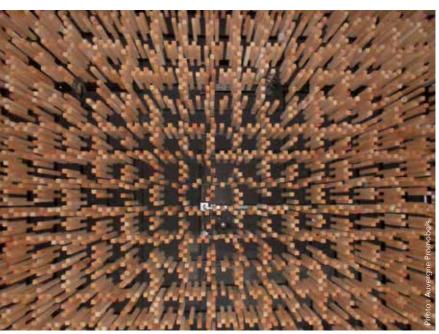
Montant global du programme prescription bois français : 800 k€

Volet régional Auvergne Réf. FBF : 16IR612 Budget FBF : 35 k€



# Avoir tous les leviers en main

Lever les freins à l'usage du bois dans la construction requiert des actions d'information, d'échange et de suivi menées par les prescripteurs bois français, réseau porté par France Bois Régions et soutenu financièrement par France Bois Forêt.



▲ Plafond de la salle d'assemblée de l'hôtel de région Auvergne à Clermont-Ferrand, réalisé en tasseaux de hêtre.

Cans vouloir évoquer Saint-Thomas, quoi de plus efficace contre le scepticisme que de toucher du doigt la réalité des chantiers. Les membres du réseau Prescription Bois Français l'ont bien compris et organisent nombre de rencontres entre professionnels, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre. En octobre 2013 par exemple, un voyage dans les Vosges est organisé par Auvergne Promobois en partenariat avec l'Aduhme\*, agence locale de l'énergie et du climat sur le département du Puyde-Dôme, afin de visiter des opérations réalisées ou en cours de

réalisation par Le Toit Vosgien, SA HLM convaincue par les avantages de la construction bois. Un groupe de 22 personnes, composé d'élus locaux, de chargés d'opérations de cinq bailleurs sociaux, dont les deux plus importants de la région, et de professionnels (architectes, charpentier et BET) a alors pu visiter deux opérations (l'une en neuf et l'autre en rénovation) labellisées PassivHaus\*\*.

#### Rencontrer et convaincre

Debriefing des bailleurs ayant participé afin de définir les freins à lever, rédaction d'une note stratégique et rencontres préparatoires avec les services de la Région ont fini par aboutir, quelques mois plus tard, à un entretien direct avec le président de la Région Auvergne, René Souchon. Résultat : le lancement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes de deux appels à projets avec l'objectif de retenir dix opérations qui seront dotées d'une enveloppe globale d'un million d'euros sur fonds régionaux et européens. Ces opérations devront répondre à trois exigences principales : certification passive, usage d'un maximum de matériaux biosourcés

<sup>\*</sup> Association pour un développement urbain harmonieux par la maîtrise de l'énergie et du climat

<sup>\*\*</sup> PassivHaus': label allemand de performance énergétique dans les bâtiments accordé aux logements neufs dont les besoins en chauffage sont inférieurs à 15 kWh/m²/an

dont le bois et très faible émission de  ${\rm CO_2}$  pour le transport des produits en bois. Le but visé par cet appel à projets étant bien sûr de favoriser l'utilisation de bois et de solutions bois issus de la ressource locale et produits localement.

# Accompagner et transmettre

Le prescripteur bois d'Auvergne Promobois, Jean-Pierre Mathé, et le chargé de mission énergie de l'Aduhme ont participé à la rédaction de l'appel à projets et à la définition des critères. La mission du prescripteur bois inclut, par ailleurs, un accompagnement

« Un réseau dense et pérenne qui favorise l'utilisation de bois issu de la ressource locale et produit localement. »

de chaque maître d'ouvrage. La communication, la formation, le conseil technique et l'évaluation des opérations réalisées sont les principaux axes de cette mission afin d'améliorer, de conforter et de renforcer les savoir-faire sur le terrain. Une telle opération qui fait intervenir nombre de professionnels, de responsables et d'élus sur une durée assez longue afin d'obtenir résultats et décisions démontrent l'efficacité d'un maillage dense et pérenne tel que celui du réseau Prescription Bois Français créé par France Bois Régions et soutenu financièrement par France Bois Forêt.

# Pour en savoir plus :

- franceboisregions.fr
- auvergne-promobois.com
- aduhme.org



▲ Projet de cinq logements locatifs à Blanzat, Puy-de-Dôme (63). Architecte : Alexis Magnier, Clermont-Ferrand (63)



▲ Projet de halte-garderie à Mayet-de-Montagne, Allier (03). Atelier d'Architecture Rivat (42)



▲ Projet de bâtiment communal multi-usage à Parent, Puy-de-Dôme (63). Architecte : GM Architecture, Cournon-d'Auvergne (63)



▲ Projet de bâtiment de bureaux, restauration et vestiaire d'une association de réinsertion à Arronnes, Allier (03). Architecte : Atelier d'Architecture Rivat (42)

Quatre projets issus du premier appel à candidatures vont faire l'objet d'un accompagnement par l'Ademe. Ces projets de réalisations neuves sont portées par des collectivités et des bailleurs sociaux.

- Cinq pavillons individuels neufs à Blanzat (63) Maître d'ouvrage : Auvergne Habitat (63)
- Un bâtiment communal multi-usage à Parent (63) qui regroupera les bureaux de la mairie, une bibliothèque et des salles pour les associations Maître d'ouvrage : Mairie de Parent (63)
- L'extension d'une halte-garderie au Mayet-de-Montagne (03) Maître d'ouvrage : communauté de communes de la Montagne bourbonnaise (03)
- Un bâtiment de bureaux, restauration et vestiaire d'une structure de réinsertion en maraîchage biologique à Arronnes (03) - Maître d'ouvrage : communauté de communes de la Montagne bourbonnaise (03)

Réf. FBF: 140E453. 15OE478 et 16OE637

Budget cumulé FBF: 120 k€

# Les propriétaires privés à la loupe

Créé en 2009 grâce au soutien de France Bois Forêt, le Réseau d'observation de la forêt privée (Resofop) vise une meilleure compréhension des comportements et attentes des forestiers privés, pour une plus efficace mobilisation des bois.

is en place conjointement par la

de France et le Centre national de

la propriété forestière dans le cadre

Fédération des forestiers privés

explique Éric Toppan, coordinateur de l'Observatoire. Chaque année, depuis 2009, des enquêtes sont réalisées avec le Credoc (Centre de

> recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) ; plusieurs milliers de propriétaires ont ainsi été interviewés, permettant de recueillir de nombreuses informations. L'ensemble des travaux a fait l'objet d'une restitution auprès des acteurs de la

filière lors d'un séminaire organisé par Resofop le 19 octobre dernier. « Il s'agit de diffuser largement les résultats, mais, surtout, d'en débattre », précisait Éric Toppan.

« Les propriétaires forestiers s'intéressent à leur forêt, avec des objectifs multiples, et souhaitent des prestataires de confiance ».

de l'Observatoire économique de France Bois Forêt, Resofop a pour but de connaître les caractéristiques, les comportements, les attentes et les besoins des propriétaires forestiers privés. « Le réseau s'intéresse davantage aux comportements de gestion des propriétaires plutôt qu'à des données quantitatives »,

# Le sens du mot « gestion »

Plusieurs grands thèmes ressortent ces enquêtes. Le premier

concerne la relation entre la gestion forestière et la récolte de bois. les deux n'étant pas forcément liées. Si les surfaces forestières réellement non gérées sont très minoritaires, la gestion par soi-même, qualifiée comme telle par le propriétaire, mais sans coupes de bois passées, ou l'absence de gestion mais avec des coupes de bois passées, représentent des effectifs non négligeables en petite et moyenne propriétés. Ceci revient à s'interroger sur le sens perçu du mot « gestion » qui apparaît comme pouvant être déconnecté de la récolte de bois.

Autre enseignement : tout le bois récolté n'est pas vendu. Une partie est consacrée au chauffage, dans le cadre de l'autoconsommation. La commercialisation des bois ne concerne qu'une partie des pro-



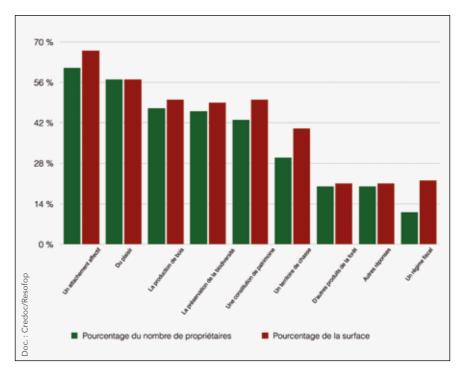
priétaires, la proportion de ceux qui commercialisent augmentant avec la surface : « Plus de la moitié des propriétaires possédant des parcelles de 100 hectares et plus se considèrent d'abord comme des producteurs de bois. » Un constat qui varie bien sûr selon les essences, les propriétaires de peupliers ou de résineux se considérant et se comportant comme des producteurs de bois, ce qui est moins le cas des propriétaires de forêts de feuillus de petites et de moyennes surfaces.

# La confiance : un facteur clé pour agir

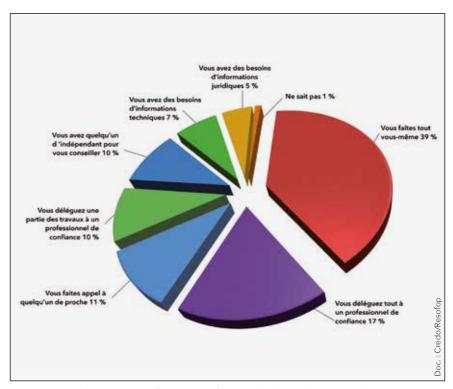
Lorsque l'on se penche sur les raisons qui freinent les propriétaires dans la coupe de bois, la jeunesse des forêts est la première d'entre elles. Vient ensuite le manque de confiance en les compétences techniques de l'entreprise tierce qui va réaliser les travaux. « Pour la plupart des propriétaires de petites et de moyennes surfaces, la forêt est avant tout un patrimoine qu'il ne faut pas abîmer », explique Éric Toppan. Si la compétence technique et l'efficacité dominent au moment de choisir un prestataire, la qualité de la relation est également importante. Les propriétaires n'ont pas envie de se trouver dépossédés de leur forêt et souhaitent que leur point de vue soit pris en compte. Et quand on regarde les réponses de plus près, c'est aussi important que le prix. Dit autrement, les propriétaires forestiers s'intéressent à leur forêt et le montrent par leur façon de faire.

# Pour en savoir plus :

- foretpriveefrancaise.com
- cnpf.fr
- observatoire.franceboisforet.com



▲ Pourcentage des différents intérêts portés à ses bois par rapport au nombre total de propriétaires et à la surface possédée.



▲ Pourcentage de propriétaires forestiers en fonction de leurs relations avec leurs entourages.

Réf. FBF: 16PT509 Budget FBF: 70 k€

# Produits biosourcés : le bois dans la norme



Le bois, un produit biosourcé ? Si la réponse est évidente, encore faut-il œuvrer en faveur du matériau, notamment dans le cadre des travaux de normalisation européenne dédiés aux biosourcés. Une démarche à laquelle l'Institut technologique FCBA\*, via le BNBA\*\*, participe activement, avec le soutien de France Bois Forêt.

Si les produits biosourcés issus de la sylviculture et de l'agriculture sont utilisés depuis longtemps, on a assisté, au cours de ces dernières décennies, à l'émergence sur le marché de nouvelles solutions biosourcées, notamment pour les emballages en plastique. Face à cette évolution, il était indispensable de constituer un cadre normatif commun à l'ensemble de ces produits. La Commission européenne a donc sollicité le Comité européen de normalisation (CEN) pour que des travaux de normalisation soient développés. Un comité technique consacré aux produits biosourcés a été créé, le CEN/TC 411, et des groupes de travail spécifiques Afnor se sont mis en place. Groupes de travail dans lesquels le Bureau de normalisation du bois et de l'ameublement (BNBA) est bien sûr impliqué, grâce au sou-

tien de France Bois Forêt, l'objectif étant de faciliter la prise en compte dans la norme des spécificités liées aux matériaux à base de bois. « Il s'agissait non seulement de participer à la rédaction des normes, mais aussi de proposer des méthodes de détermination du contenu biosourcé des produits qui soient les plus adaptées

<sup>\*</sup> Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement

<sup>\*\*</sup> Bureau de normalisation du bois et de l'ameublement

au bois », explique Frédéric Henry, directeur du BNBA.

### Une question de vocabulaire

Il est important de comprendre ce que recouvre le terme « produit biosourcé » et comment il est utilisé. Selon la définition de la Commission européenne, un produit est dit biosourcé lorsqu'il est entièrement ou partiellement issu de la biomasse. Ainsi, un béton qui contiendrait une infime partie de matière biosourcée serait considéré comme tel, au même titre que le bois. D'où la nécessité de caractériser

### « La nouvelle norme permettra d'afficher la teneur biosourcée des produits »

la quantité de biomasse contenue dans le produit. Cela peut se faire par le biais de sa teneur biosourcée\*\*\* ou de sa teneur en carbone biosourcé\*\*\*\* par exemple. À cela s'ajoutent la question de la durabilité du matériau et celle de son impact environnemental, lesquelles peuvent être évaluées par une analyse du cycle de vie (ACV).

### Des méthodes plus accessibles

L'Institut technologique FCBA a mené plusieurs études pour mettre au point des méthodes de calcul du contenu biosourcé d'un produit. « L'enjeu était important car il fallait que la norme adopte des méthodes qui soient applicables aux matériaux à base de bois et ne les défavorisent pas », explique Frédéric Henry. Ces études ont permis de mettre en évidence que la méthode utilisée jusqu'ici, celle de l'analyse par datation au carbone C14, ne convenait pas aux produits à base de bois. « Cette méthode prend comme étalon une noisette cueillie dans l'année. Or cet étalon n'est pas adapté au matériau bois. On trouve donc des résultats aberrants, tant pour les panneaux que pour les autres produits en bois », précise le directeur du BNBA. FCBA a donc travaillé à mieux corréler les méthodes d'essai avec le contenu en biosourcé. Il a proposé des solutions alternatives, comme, par exemple, la méthode d'analyse isotopique basée sur un calcul du bilan massique, ou la méthode

> de comptabilisation qui évalue les flux entrants et sortants d'un procédé de production en analysant le contenu biosourcé pour chaque matériau.

« Plus efficaces et plus conformes à la réalité, ces méthodes présentent un autre avantage de taille pour les industriels: elles sont plus faciles à appliquer et moins coûteuses. » Car l'objectif est bien de défendre les intérêts de la profession dans les choix à faire concernant l'affichage des produits et les critères des futures certifications.

Adoptée récemment, la norme NF EN 16848 devrait être publiée entre fin 2016 et début 2017. Elle va permettre aux industriels de la filière forêt-bois d'afficher clairement la teneur biosourcée de leurs produits. Un atout majeur, notamment dans le cadre du label Bâtiment Biosourcé pour lequel il sera nécessaire de prouver l'aspect biosourcé du produit.

### Pour en savoir plus :

- fcba.fr
- certivea.fr





▲ Une étude réalisée par FCBA sur les panneaux bois a mis en évidence l'intérêt de procéder à un calcul de la teneur biosourcée d'un matériau par son « bilan massique ».

<sup>\*\*\*</sup> Teneur biosourcée : fraction d'un produit issue de la biomasse, exprimée en pourcentage de la masse totale du produit

<sup>\*\*\*\*</sup> Teneur en carbone biosourcé : fraction de carbone issue de la biomasse, exprimée en pourcentage de la masse totale du produit



### Mobiliser les forestiers privés

Inciter les propriétaires privés à s'engager dans la gestion et la mobilisation des bois en régions en fonction de la demande des marchés, tel est l'objectif de la campagne nationale lancée cette année, par Forestiers Privés de France avec le soutien financier de France Bois Forêt.

Il s'agit de mettre en place des référents régionaux dont la mission sera d'être au contact des syndicats et des acteurs économiques, afin de favoriser la prise de conscience de la nécessité de gérer sa forêt et de mobiliser les bois. Ce projet aura, selon les régions, des connexions avec la forêt publique communale, dans le cadre du programme soutenu par la CVO. L'ambition est de dynamiser le fonctionnement et les services apportés par les syndicats afin de toucher un plus grand nombre de propriétaires forestiers pour ainsi remettre en gestion des forêts privées qui ne le sont pas et mobiliser plus de bois si le marché le demande. Cette action devrait. de ce fait, permettre de recruter de nouveaux adhérents avec un objectif de 10000 supplémentaires sur trois ans, et de les engager vers une gestion dynamique et une plus grande mobilisation des bois pour le développement de la filière.



### PROGRAMME

Réf. FBF : 16RD577 Budget FBF : 145 k€

### Transformer plus de gros bois

Le développement, ces dernières années, des lignes de sciages Canter, idéales pour la transformation des petits et moyens bois, entraîne une baisse des prélèvements de gros bois et de très gros bois en forêt. Or selon l'Inventaire forestier national, les projections de disponibilités en bois en 2030 font apparaître une forte hausse

des gros et très gros bois, aussi bien résineux que feuillus. Cette faiblesse du marché « gros bois » entraîne un déficit de production et une capitalisation en forêt qui, à moyen terme, remet en cause l'équilibre de l'évolution des peuplements, des plannings de coupes et des volumes d'approvisionnement par classe de bois.

C'est pour inverser la tendance que la Fédération nationale des communes forestières, en partenariat avec la Fédération nationale du bois, a lancé un programme d'études en grande partie financé par France Bois Forêt. Ces recherches sont destinées à envisager les possibilités techniques et les conditions d'accompagnement à mettre en place pour la transformation des gros bois et des très gros bois. Une expérimentation est menée dans un premier temps cette année sur la région Midi-Pyrénées et portée par l'Union régionale des communes forestières, en partenariat avec l'Union régionale des scieurs de Midi-Pyrénées. La transférabilité de ces travaux à d'autres régions sera ensuite étudiée.



### PROGRAMME

Réf. FBF : 16RD570 Budget FBF : 48,5 k€

#### PROGRAMME

L'Interprofession nationale a soutenu le programme MBOC via le CNDB et souhaite accompagner et valoriser ce pôle de formation.

# Un pôle dédié au bois-construction

Basé à Égletons, en Corrèze, Bois PE est un centre de formation et d'innovation spécialisé dans la construction à ossature bois et la performance énergétique. Unique en France, il propose des stages techniques centrés sur la mise en œuvre et réalisés sur de vrais bâtiments à l'échelle 1.

Phytos: Bols RE

▲ Bois PE est un plateau technique composé de neuf bâtiments à ossature bois.

« Bois PE (Pôle Égletons) : un pôle de formation ouvert à l'ensemble des corps de métier du bâtiment qui doivent intervenir sur une construction bois » Mettre un maximum de connaissances à la disposition des professionnels qui doivent intervenir dans des constructions à ossature bois, tel est l'objectif du centre Bois PE. À l'origine de sa création : Christian Fanguin, ancien charpentier et

bâtisseur de maisons à ossature bois. devenu consultant, notamment pour le Comité national pour le développement du bois, puis formateur. C'est à son initiative que le CNDB implante en 1999 la première plate-forme pédagogique MBOC (Maison Bois Outils Concept) à Égletons. Dix ans plus tard, le concept s'élargit et le projet Bois PE voit le jour. « Il s'agissait de répondre aux besoins du marché et d'intégrer les exigences de la transition énergétique, explique Christian Fanguin. Nous souhaitions donc créer un pôle de formation ouvert à l'ensemble des corps de métier du bâtiment qui doivent intervenir sur une construction bois.»

### Un site unique en France

Maçons, couvreurs, électriciens, chauffagistes, peintres, carreleurs, menuisiers, charpentiers... les stagiaires sont accueillis sur un plateau technique composé de neuf bâtiments à ossature bois : trois maisons de niveau RT 2012, passif et positif, six ateliers de formation pratique, des locaux administratifs, un hall d'exposition et un centre de documentation. Implanté sur le site du centre universitaire de génie civil d'Égletons, porté par l'université de



▲ Le centre reçoit une centaine de professionnels chaque année pour des stages courts de deux à cinq jours.

Limoges, Bois PE est géré par l'Avrul (Agence de valorisation de la recherche universitaire en Limousin). L'opération, d'un montant de 2.3 millions d'euros, a bénéficié de 70% d'aides publiques : Feder, Région Limousin et Ademe, le solde ayant fait l'objet d'un emprunt. Un partenariat industriel important complète le dispositif par une mise à disposition des produits, une assistance technique, la réalisation d'études et de mise en œuvre sur chantier. Une cinquantaine de sociétés ont accompagné le centre dans sa construction et le soutiennent dans son développement.

### Une formation originale

Outre son interdisciplinarité, Bois PE se distingue par le caractère pratique de ses formations où la maîtrise du geste est privilégiée. « Les stagiaires sont formés en situation réelle de travail, sur des bâtiments à l'échelle 1, à différents stades de la construction », précise Christian Fanguin. Les métiers du bois peuvent y dé-

couvrir la construction sur site, la préfabrication, le montage et le levage. Quatre bâtiments servent aux professionnels du second œuvre et un espace polyvalent est consacré aux métiers du gros œuvre. Les formations théoriques se déroulent à l'intérieur même du produit fini en fonctionnement, à savoir les trois maisons pédagogiques. Chaque stagiaire peut ainsi s'immerger dans une construction à haute performance énergétique.

### Innover et communiquer

À côté de cette offre de formation originale, Bois PE mise sur l'innovation. L'intégration de Bois PE au centre universitaire lui permet de bénéficier d'un appui en R&D, afin de mettre rapidement sur le marché des innovations dans le domaine des produits, des systèmes, des outillages et des méthodes. Les derniers travaux en date, réalisés en collaboration avec l'université de Pau, portent sur la qualité de l'air dans les

bâtiments bois: les trois maisons présentes sur le site ont été instrumentées pour effectuer les campagnes de mesures nécessaires sur une période de deux ans. Les résultats seront rendus publics le 18 novembre prochain lors d'une conférence sur ce thème en collaboration avec l'Agence Qualité Construction (AQC).

Enfin, pour communiquer sur ces travaux et transmettre les connaissances, Bois PE édite des ouvrages techniques (papier et numérique), destinés aux stagiaires et à l'ensemble des professionnels. Tandis qu'un livre consacré aux toituresterrasses sur ossature bois est sorti récemment, un nouvel ouvrage général, actualisant les connaissances sur les constructions à ossature bois, devrait paraître à la fin de l'année. •

### Pour en savoir plus :

- boispe.fr
- mboc.fr
- cndb.org

### TRIBUNE

À chaque édition de *La lettre B*, nous présentons l'activité de l'un de nos membres afin de vous la faire mieux connaître.

# Du bois certifié pour plus de traçabilité

L'association Le Commerce du bois (LCB) fédère les entreprises françaises spécialisées dans la distribution du bois et de ses dérivés. Depuis sa création en 2000, elle œuvre, avec l'aide de France Bois Forêt, à la promotion du bois en tant qu'écomatériau, et agit en faveur de l'achat de bois certifié, issu de forêts gérées durablement.



▲ Pour les adhérents importateurs, Le Commerce du Bois exige désormais un audit de charte environnementale, une attestation de conformité au Règlement sur le bois de l'Union européenne et la possession d'une chaîne de contrôle.



### Pierre Gautron, président du Commerce du Bois

LCB est né de la volonté de représentants de trois familles professionnelles (agents, importateurs et raboteurs, et négociants spécialisés regroupés sous le label Expert relais bois). Objectif de ce regroupement : créer un grand mouvement représentatif des entreprises françaises du commerce national et international des bois. Aujourd'hui, l'association compte une centaine de sociétés qui représentent 4000 employés et 3.5 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Présente en France dans toutes les instances de la filière forêt-bois, l'association l'est aussi à l'international.

Les objectifs de l'association se déclinent en plusieurs axes. Il s'agit de promouvoir l'utilisation de l'écomatériau bois, mais aussi de mettre en avant l'expertise des professionnels auprès des prescripteurs et utilisateurs de produits et de solutions constructives en bois, en France et à l'étranger. LCB s'affiche par ailleurs comme un acteur majeur de la normalisa-

tion et de la politique de communication de la filière. L'association est également pionnière dans le développement durable, avec notamment la charte environnementale de l'achat et la vente de bois responsables.

### Une charte pour s'engager

Mise en place dès 2006, cette charte repose sur l'évaluation, par des tierces parties indépendantes, du respect des engagements environnementaux, deux critères : pour les achats, le pourcentage de bois acheté issu de forêts ayant reçu une certification durable; pour la vente, la qualité de la communication clients, avec notamment des informations claires sur le produit (nom courant, pays d'origine et certification éventuelle) et une fiche technique disponible sur les essences. La combinaison de ces deux critères permet d'attribuer performance environnementale. « Tous les membres de LCB sont signataires de la charte environnementale, explique le président de l'association. Pierre Gautron. C'est une facon de crédibiliser notre démarche d'importateurs et nous sommes prêts à aller jusqu'à exclure les adhérents qui refusent d'adopter la charte. »

### Des exigences accrues

En janvier 2015, une étape dans l'engagement a été franchie : LCB a été reconnu organisation de contrôle au sens RBUE (Règlement sur le bois de l'Union européenne) et c'est la seule organisation professionnelle ayant ce statut en France. Pour répondre aux exigences de ce RBUE tout en accompagnant les négociants et les importateurs, l'association

a mis en place une procédure de diligence raisonnée. Depuis, 22 sociétés ont choisi le système de LCB et neuf importateurs ont déjà reçu leur attestation de conformité. Pour atteindre ces résultats encourageants, LCB a consacré 20% de son budget à ce projet. « En parallèle, nous modifions nos statuts pour accroître l'exigence environnementale auprès de nos membres, en termes de volume acheté et de procédure, tout en leur offrant de nouveaux services. Un nouveau statut "gold" permettra également de mettre en avant les membres qui privilégient la vente de produits certifiés », détaille Pierre Gautron. LCB continue également à se doter de moyens pour son métier d'organisation de contrôle. « Notre objectif est d'avoir 40 importateurs certifiés d'ici à deux ans. Pour cela, nos adhérents sont accompagnés par un spécialiste du RBUE, Patrick Baraize, que nous avons récemment recruté. Nous avons également conçu un processus de RBUE adapté pour les agents et les négoces », explique président. Ces prochaines années, LCB prévoit d'investir de nouveau pour promouvoir l'achat et la vente responsables de bois.

Pour en savoir plus :

• lecommercedubois.org



« L'un de nos objectifs est d'avoir 40 importateurs certifiés d'ici à deux ans. »

Fiche d'identité

Date de création : 2000 Nombre d'adhérents : 100 Chiffre d'affaires représenté :

### PROGRAMME

Réf. FBF : 16PC601 Budget FBF : 80 k€

# « Plus d'arbres, plus de vie ! » : record battu en 2016

La 5° saison de l'opération «Plus d'arbres, plus de vie !», placée sous le haut patronage du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, et dont France Bois Forêt est un partenaire fondateur, comptabilise un record avec 455 plantations. Quatre projets ont été distingués.



▲ Les lauréats « Plus d'arbres, plus de vie! » lors de la Cérémonie de remise des Trophées, à Paris.

« Un grand succès cette année avec une augmentation de 20 % du taux de participation par rapport à 2015 »

### Les lauréats

- Prix de la Pédagogie :
- « Plantation alternative », dans le Gers (32)
- Prix de la Mobilisation :
- « Plus d'arbres, plus de vie dans les forêts des Pugets! », dans les Alpes-Maritimes (06)
- Prix de la Durabilité :
- « Le Cluzeau », en Dordogne (24)
- Grand Prix du Jury :
- « Vies d'arbres », en Moselle (57)

réée en 2011 par l'office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe (of-FEEE, devenu depuis Teragir) et ses partenaires fondateurs - France Bois Forêt, Toyota France, les Pépiniéristes forestiers français et les éditions Nathan -, l'opération « Plus d'arbres, plus de vie! » a pour objectif de s'appuyer sur la plantation d'arbres afin de favoriser l'éducation à l'environnement des jeunes générations et de rassembler les acteurs d'un territoire. Depuis 2011, partout en France ont eu lieu plus de 1700 plantations, rassemblant plus de 150000 participants. Cette action a remporté un grand succès cette année avec une augmentation de 20% du taux de participation par rapport à 2015.

Pour cette édition 2016, quatre projets ont particulièrement retenu l'attention du jury. Ils ont reçu leur trophée, réalisé en bois français, lors d'une cérémonie qui a eu lieu le 24 mai dernier et à laquelle assistait Jean-Emmanuel Hermès. directeur général de France Bois Forêt. À cette occasion, les partenaires de l'opération ont annoncé que « Plus d'arbres, plus de vie ! » devenait le volet pédagogique de la Journée internationale des forêts. proclamée le 21 mars 2011 par l'ONU. « En s'appuyant sur des actions de plantations d'arbres pour éduquer au développement durable, le programme de cette Journée internationale s'inscrit parfaitement dans l'objectif de sensibiliser le public à la multifonctionnalité de la forêt », a expliqué Thierry Lerévérend, directeur général de Teragir.

### Pour en savoir plus:

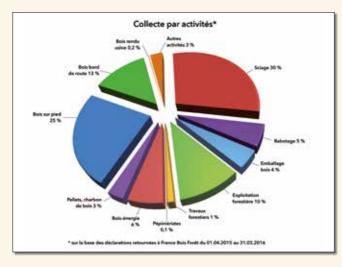
• teragir.org

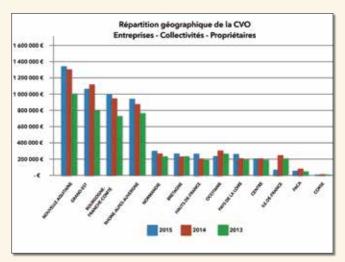


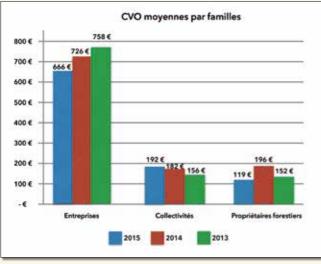
## Contribution Volontaire Obligatoire : palmarès et enseignements

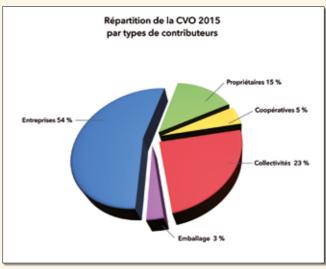
Lors de la dernière assemblée générale de France Bois Forêt, le 7 septembre 2016, a été présentée la typologie des contributeurs pour le millésime 2015 (du 1er avril 2015 au 31 mars 2016), au cours duquel ont été collectés 7,9 M€. Il nous a semblé intéressant de vous en faire partager les principaux enseignements.

Palmarès des plus importants contributeurs à la CVO par secteur d'activité				
1 <sup>re</sup> Commune	1 <sup>re</sup> Entreprise	1 <sup>er</sup> Propriétaire	1 <sup>re</sup> Coopérative	1 <sup>er</sup> Emballeur
Département 25	Département 67	Département 60	Département 33	Département 92









<sup>\*</sup> sur la base des déclarations retournées à France Bois Forêt du 01.04.2015 au 31.03.2016

Le texte complet de l'accord interprofessionnel 2014-2016 ainsi que son arrêté d'extension sont librement disponibles sur le site franceboisforet.fr, rubrique CVO/infos juridiques.

### Jean Loeper, Responsable de la CVO

France Bois Forêt - Service gestion CVO CS 20011 - 59895 Lille Cedex 9 Tél.: 03 28 38 52 43

franceboisforet.fr





Dépt. 64 sept/oct. 2016 *La Forêt Privée* n° 351

66 Il nous semble que ces mesures (les CVO) ne sont pas conformes au droit de l'UE. Ensuite, leur champ d'application est trop large et non conforme au Code rural. 99 Michel Lagarde Avocat (dépt. 64)

► Le dispositif des CVO est prévu aux articles L. 632-6 et D. 632-8 du Code rural et de la pêche maritime. Elles ont fait l'objet d'une confirmation par le Conseil constitutionnel (décision du 17 février 2012) et la Cour de justice de l'Union européenne (arrêt du 30 mai 2013). Elles sont donc non seulement conformes au droit, mais elles ont également fait l'objet d'une jurisprudence conséquente.



Dépt 30 27/09/2016 Courrier

66 Je suis prestataire en travaux forestiers pour le compte de l'ONF ou de scieries qui eux, achètent les coupes de bois. Je n'en achète pas, ni ne les revends. Sauf erreur de ma part, je ne pense pas être redevable de la CVO. 99 Guillaume L. Entrepreneur de travaux forestiers (dépt. 30)

■ La Fédération nationale des entrepreneurs des territoires (FNEDT), organisme représentatif des prestataires de travaux forestiers, est signataire de l'Accord interprofessionnel relatif au financement des actions de France Bois Forêt pour la période 2014-2016 et, en vertu de son extension par les pouvoirs publics en date du 7 mars 2014, les prestations de services en travaux forestiers sont bien redevables de la CVO, sur la base du chiffre d'affaires réalisé dans cette activité.



Dépt. 33 20/09/2016 Courrier

66 Je suis adhérente d'un organisme qui me suggère de ne pas vous régler la CVO. 99

Nathalie P. Propriétaire forestier (dépt. 33)

► L'article L. 632-6 du Code rural et de la pêche maritime dispose que « les organisations interprofessionnelles reconnues mentionnées aux articles L.632-1 à L.632-2 [nota : le secteur de la forêt et des produits forestiers étant visé à l'article L.632-1-2 du Code rural] sont habilitées à prélever, sur tous les membres des professions les constituant, des cotisations résultant des accords étendus selon procédure fixées aux articles L. 632-3 et L.632-4 (...) ».

France Bois Forêt a été reconnue organisation interprofessionnelle par arrêté du 22 février 2008 (JORF du 7 mars 2008, texte n° 23). À ce titre, il est juridiquement indiscutable qu'elle puisse adopter un accord interprofessionnel visant au prélèvement de cotisations ayant pour objectif le financement de ses actions.

66 L'arrêté du 7 mars 2014 portant extension d'un accord interprofessionnel conclu dans le cadre de l'association France Bois Forêt pour la période 2014-2016 a élargi le champ d'application de la CVO pénalisant fortement les communes forestières. Cet accord interprofessionnel conclu sans réelle concertation avec les communes forestières est dénoncé d'autant plus que France Bois Forêt ne leur rend aucun service. 99

Jean-François Longeot Sénateur du Doubs (dépt. 25)

66 Les maires sont de plus en plus nombreux à remettre en cause leur contribution, voire à ne pas l'honorer. 99 Éric Alauzet Député du Doubs (dépt. 25)

66 Se pose la question des sylviculteurs qui ne sont pas membres d'un syndicat : ils ne sont représentés par aucun organisme ayant signé l'accord, et je ne vois pas à quel titre vous pourriez leur imposer de payer cette contribution à un organisme privé. 99

Antoine R. Propriétaire forestier (dépt. 37)

Les organisations représentatives de la filière forêt-bois sont signataires d'un accord interprofessionnel, dont l'ensemble des dispositions s'applique à tous les opérateurs de la filière, qu'ils soient ou non membres d'une de ces fédérations signataires, en raison de l'extension dudit accord par les pouvoirs publics (lettre du ministre de l'Agriculture du 5 septembre 2016, disponible en intégralité sur le site franceboisforet.fr, rubrique CVO/infos juridiques).

66 Des propriétaires reçoivent un deuxième rappel en recommandé avec une somme calculée par FBF. Sur quels critères ? Sur quels éléments concrets ? [...] Réclamer de l'argent non justifié avec menaces de poursuites pourrait être assimilé à de l'extorsion de fonds. 99

Gaël R. Propriétaire forestier (dépt. 35)

66 Je suis très surpris de recevoir par lettre recommandée avec accusé de réception une mise en demeure pour non-paiement de la Contribution Volontaire Obligatoire pour 2015, alors que je n'ai passé aucun contrat de vente de bois pour 2015. 99

Jean-Marc P. Propriétaire forestier (dépt. 78)

**☞** L'article 3 de l'accord interprofessionnel pour la période 2014-2016, reconnu et étendu par les pouvoirs publics le 7 mars 2014, précise les modalités de déclaration et de paiement des CVO. Ainsi, les assujettis doivent retourner le bordereau de cotisation, complété, et s'acquitter de la cotisation provisionnelle due.

S'ils n'ont pas réalisé d'activités relevant de l'accord interprofessionnel au cours de l'exercice concerné, ils doivent tout de même renvoyer une déclaration à France Bois Forêt, l'informant de cette situation. Les articles 4 et 5 de l'accord précisent également les conditions de recouvrement précontentieux et contentieux de ces CVO, et notamment l'évaluation d'office à défaut de déclaration dans les délais par l'assujetti.



Dépts 25 et 37

- 25/08/2016
- 22/06/2016
- 16/07/2016

Courriers



Dépts 35 et 78 • 13/07/2016

- 15/07/2016
- Courriers



Le salon des innovations & services

By europorest

### Jeudi 24 & vendredi 25 NOVEMBRE

Salle de La Verchère - Mâcon (Charnay - 71)



Un salon d'affaires spécialisé avec plus de 40 exposants

Conférences

Rencontres B to B



Plus d'infos et billetterie en ligne sur : www.forestinnovbyeuroforest.fr









